

## L' AISNE RECHERCHE 6 000 SAISONNIERS

Les travaux saisonniers ont besoin de main d'œuvre dans l'Aisne ! Les productions végétales (asperges, fraises, fruits rouges...) sont pourvoyeuses d'emplois, lancez-vous !  
**Si vous êtes bénéficiaire du RSA, votre allocation sera maintenue par le Département.**

L'agriculture a besoin de main d'œuvre locale pour assurer la **récolte des productions végétales : asperges, fraises, fruits rouges...** et prochainement **raisin, pommes...** Récolte, entretien des cultures, tri, conditionnement... de nombreux postes saisonniers sont à pourvoir.

### Rechercher un emploi saisonnier

- Pour rechercher un emploi saisonnier dans le secteur agricole :  
<https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/>
- Pour rechercher un emploi dans les secteurs concernés par la crise sanitaire (dont le secteur agricole) : <https://mobilisationemploi.gouv.fr>
- Pour rechercher un emploi dans le secteur de la viticulture : contactez le point viticole de l'agence Pôle emploi de Château-Thierry au 03 23 69 59 02 ou par mail [ape.02012@pole-emploi.fr](mailto:ape.02012@pole-emploi.fr)
- Pour consulter toutes les offres d'emploi dans tous secteurs : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### Le RSA saisonnier, un plus pour votre revenu !

**Les employeurs agricoles de l'Aisne sont confrontés à des difficultés de recrutement.** En accord avec la profession agricole, le **Département de l'Aisne a expérimenté dès 2019 la possibilité du cumul de l'allocation du RSA avec une rémunération au titre d'une activité agricole saisonnière.**

Le [RSA saisonnier](#) est relancé en 2020, dans une **limite de 140 heures de travaux saisonniers** (cueillette des fruits, vendanges) sur une année glissante pour chaque bénéficiaire.

### LES EMPLOYEURS AGRICOLES SOUHAITANT LANCER DES ACTIONS DE RECRUTEMENT

#### A DESTINATION DU PUBLIC BENEFICIAIRE DU RSA

peuvent contacter les services de l'USAA : Mme Sandrine FENAUX 03 23 22 50 22 /  
[syndical@ma02.org](mailto:syndical@ma02.org)

#### RSA SAISONNIER : COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour bénéficier du dispositif de maintien de l'allocation RSA, suivez les étapes suivantes :

- **déclarez l'ensemble de vos ressources** à la [CAF](#) et à la [MSA](#) et vos changements d'activité en précisant bien qu'il s'agit d'une activité de saisonnier,

➡ **envoyez par mail** à [rsasaisonnier@aisne.fr](mailto:rsasaisonnier@aisne.fr) une photocopie de l'ensemble de vos bulletins de salaire liés aux activités saisonnières en inscrivant votre numéro d'allocataire,

**ou** déposez vos justificatifs à votre UTAS de rattachement

**ou** envoyez vos justificatifs par courrier postal suffisamment affranchi à : Conseil départemental de l'Aisne Service Insertion - Pôle Allocation - Rue Paul Doumer 02013 Laon Cedex.

**Pour plus de renseignements sur le RSA saisonnier :** [www.aisne.com](http://www.aisne.com) (rubrique A votre service – Insertion-RSA).